

LA DIRECTION INTERREGIONALE DE LA MER MÉDITERRANÉE EN 2015

Service déconcentré du ministère chargé de la mer, la direction interrégionale de la mer Méditerranée (DIRM Méditerranée) assure de nombreuses missions pour la mise en œuvre des politiques publiques maritimes et littorales :

- coordination des politiques de la mer et du littoral, participation avec les DREAL à la gestion et à la protection des milieux marins, à la gestion intégrée des zones côtières et du domaine public maritime, et à la planification des activités en mer.
- développement durable des activités maritimes, gestion des ressources marines et régulation des activités maritimes, formation des gens de mer, soutien économique des filières de la pêche et des cultures marines...
- Conception et entretien de la signalisation maritime, contrôle de la sécurité des navires, surveillance de la navigation maritime, sauvegarde de la vie humaine en mer et lutte contre les pollutions marines sur le littoral...

Les actions et données d'activité significatives des services de la DIRM en 2015 sont présentées suivant cette déclinaison des missions.

1 – Coordonner les politiques de la mer et du littoral :

Sous l'autorité des préfets « coordonnateurs » (préfet de région PACA et préfet maritime de la Méditerranée), la DIRM a poursuivi son rôle d'animation du Conseil Maritime de façade (CMF) de Méditerranée qui s'est réuni en juillet 2015 en formation plénière pour un nouveau mandat de 3 ans après le renouvellement de ses membres. La DIRM a également assuré la préparation et le secrétariat de l'instance de gouvernance dédiée, la Commission administrative de façade. Cette dernière s'est réunie le 15 décembre.

Elle a organisé la consultation du public et des instances sur le programme de mesures du plan d'actions pour le milieu marin (PAMM), en lien avec celle des SDAGE et des programmes de mesures DCE. Grâce à l'approbation par les préfets coordonnateurs, du programme de surveillance et la consolidation du programme de mesures et leur mise en œuvre, la façade Méditerranée répond aux obligations fixées par l'Union européenne.

La DIRM a apporté son expertise sur différents projets touchant aux politiques de la mer et du littoral (contrats de plan Etat-Région 2014-2020, PO FEAMP, projet de ligne électrique dans le Golfe du Lion « Midi-Provence », développement du réseau des aires marines protégées en mer, gestion ou encadrement des activités maritimes au sein des parcs nationaux (Port-Cros et Calanques) ou du parc naturel marin du golfe du Lion, conseil et avis technique sur les sujets méditerranéens, co-pilotage avec la DREAL PACA, du groupe interservices littoral et mer du réseau régional PACA du MEDDE, participation aux travaux du COMITEC Languedoc-Roussillon...).

Enfin, le début d'année 2015 a été marqué par une mobilisation importante de la DIRM en vue de l'élaboration d'un document de planification de l'éolien en mer Méditerranée, débouchant sur l'ouverture d'un appel à projets de l'Ademe au titre du Programme « Investissements d'avenir ». L'intensité des travaux (3 réunions de concertation associant près de 300 acteurs, 7 ateliers thématiques, animation des services de l'Etat et établissements publics, rédaction et cartographie) ont permis la validation par les préfets coordonnateurs du document de planification en avril 2015, puis la parution de l'appel à projets durant l'été avec le maintien des trois zones propices issues des travaux menés.



2 – Permettre le développement durable des activités maritimes :

2 – 1 Soutenir le développement des filières professionnelles de production :

Année de clôture des concours du Fonds européen pour la pêche et des contrats de plan Etat région pour les filières productives des trois régions de la façade ont conduit au bilan suivant :

La région Languedoc-Roussillon a bénéficié sur l'ensemble de la période 2007/2014 d'une enveloppe FEP de 7,650 M€, consommée à près de 95 %, soit 7,258 M€, répartis ainsi :

- * Mesures en faveur de l'adaptation de la flotte de pêche : 82 dossiers pour 359,3 K€ .
- * Aquaculture, transformation et commercialisation : 81 dossiers pour 3.423,4 K€.
- * Mesures d'intérêt commun : 54 dossiers pour 3.475 K€.

Sur la même période, la région PACA a bénéficié d'une enveloppe FEP de 2,3 M€ dont 1,6 M€ ont été consommés comme suit :

- * Mesures en faveur de l'adaptation de la flotte de pêche : 53 dossiers pour 477 K€ .
- * Aquaculture, transformation et commercialisation : 13 dossiers pour 481,1K€.
- * Mesures d'intérêt commun : 14 dossiers pour 677,1 K€.

La Corse a bénéficié, quant à elle, d'une enveloppe FEP de 2,8 M€, consommée à hauteur de 98,05%, se répartissant comme suit :

- * Mesures en faveur de l'adaptation de la flotte de pêche : 102 dossiers pour 491,3 K€ .
- * Aquaculture, transformation et commercialisation : 21 dossiers pour 539,3 K€
- * Mesures d'intérêt commun : 17 dossiers pour 1.027,2 K€.
- * Mesures de développement durable des zones de pêche : 5 dossiers pour 78 K€
- * Mesures d'assistance technique : 6 dossiers pour 250 K€

L'année écoulée a permis d'adopter au terme de leur processus de concertation et d'instruction les schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine (SRDAM) pour PACA et la Corse. La Méditerranée est ainsi la première des façades dont la totalité des SRDAM est validée avec la réalisation des études environnementales associées.

2 – 2 : Encadrer les pratiques de la pêche maritime professionnelle et de loisirs :

En 2015, outre la mise en œuvre de la réglementation européenne et nationale par délégation des préfets de région compétents, la DIRM a apporté son appui aux trois comités régionaux des pêches maritimes de la façade pour l'exercice des pouvoirs de réglementation spécifiques dont disposent ces organismes. Ainsi plus de 500 autorisations européennes de pêche, 200 autorisations régionales de pêche des anguilles, 190 licences professionnelles corses ont été instruites et délivrées pour la pêche des professionnels. Les autorisations de pêche du thon rouge et de l'espadon délivrées par la DIRM aux plaisanciers, s'élèvent, quant à elles, à 7.955 (sur 9.631 en France).

En 2015, le préfet de région PACA et le préfet de Corse ont approuvé le plan de contrôle 2015-2016 des pêches maritimes en Méditerranée continentale et en Corse. Ces documents de ciblage des actions de contrôle constituent l'instrument principal de coordination des administrations participant au contrôle des pêches maritimes.



La vedette régionale de surveillance « Mauve » de la DIRM basée à Marseille, a réalisé 228 contrôles en mer et au débarquement de l'activité de pêche professionnelle maritime. 123 procès verbaux d'infraction ont été dressés en matière de

pêche et / ou de sécurité maritime, tant à l'égard des professionnels que des plaisanciers. Les principales infractions relevées concernent la pêche en zone interdite (bande côtière dite des 3 milles pour les chalutiers et zones protégées) et l'usage d'engins de pêche illégaux (maillage).

2 – 3 : Développer les emplois et les formations professionnelles maritimes :

La DIRM définit et anime la politique générale de formation professionnelle maritime et de développement de l'emploi maritime à l'échelle de la façade méditerranéenne. Elle recherche l'adéquation entre besoins en marins qualifiés et l'offre de formation. A ce titre, elle assure un rôle d'autorité académique de l'enseignement maritime. Elle définit et met en œuvre une politique de contrôle des centres agréés de formation professionnelle maritime (31 centres agréés en 2015 en Méditerranée). Elle a également en charge la délivrance des titres de formation professionnelle maritime. Elle assure enfin un suivi de l'emploi maritime en Méditerranée.

Les formations professionnelles maritimes sont dispensées, soit en formation initiale par les lycées professionnels maritimes (Sète et Bastia), par un lycée de l'éducation nationale agréé (Lycée Jacques Dolle à Antibes), ou par l'école nationale supérieure maritime (ENSM), soit en formation continue par les lycées professionnels maritimes ou des centres de formation privés agréés.

En septembre 2015, le lycée professionnel maritime de Sète a ainsi accueilli en formation initiale 273 élèves et celui de Bastia 165 élèves. Le lycée Jacques Dolle agréé pour le baccalauréat professionnel « électro-mécanicien de marine et le BEP de mécanicien a accueilli 27 élèves.

En 2015, la DIRM Méditerranée a délivré 9 053 titres de formations professionnelles et 526 visas de reconnaissance de titres étrangers. Elle a instruit 42 demandes de validation des acquis de l'expérience (VAE), 488 demandes de dérogation et organisé 143 sessions d'examen de formation professionnelle maritime pour 1700 candidats.

3 – Permettre la navigation maritime en toute sécurité :

3 – 1 : Vérifier l'aptitude des marins professionnels :

Chargé de vérifier l'aptitude à la navigation des marins professionnels résidant sur le littoral méditerranéen, le service interrégional de santé des gens de mer de la DIRM a organisé plus de 10.000 visites médicales d'aptitudes en 2015. Chargé également de la santé au travail au profit de ces mêmes marins et conseiller en matière d'hygiène et santé à bord des navires de leurs employeurs, il a participé, en 2015, à une centaine de visites de navires, à une trentaine de réunions de CHSCT dans le cadre de la prévention et dispensé 441 heures de cours dans les formations maritimes spécialisées obligatoires.

3 – 2 : Coordonner la surveillance et le sauvetage en mer Méditerranée :

Compétent sur l'ensemble de la zone de responsabilité d'une surface de 115 000 km² dévolue à la France en Méditerranée, le CROSS MED, service de la DIRM assure, à titre principal, sous l'autorité du préfet maritime de la Méditerranée la recherche et le sauvetage maritimes et la surveillance de la navigation maritime. Le niveau global d'opérations conduites en 2015 en matière de sauvetage – 3323 - a légèrement augmenté par rapport à celui de l'année précédente. Ces opérations ont permis d'assister 6569 personnes dont 95% de plaisanciers.



Dans le cadre de sa mission de surveillance de la navigation maritime, le CROSS a accordé et assuré la surveillance, avec le concours des sémaphores, de 579 mouillages de navires de commerce dans les eaux territoriales ou intérieures. 143 signalements de pollutions ont été recueillis, mais seulement 34 % ont été confirmés après investigations.

En 2015, le CROSS a assuré en outre pour Météo France la diffusion de 10.713 bulletins météorologiques côtiers et de 27.052 bulletins météorologiques spéciaux.

3 – 3 : Assurer la sécurité de la navigation :

Au 1^{er} janvier 2015, le service des phares et balises (P&B) de Méditerranée a fonctionné selon la nouvelle organisation unifiée actée en 2014, avec des bénéfices importants (mutualisation du budget à l'échelle du service et plus grande souplesse dans la redistribution des postes prioritaires). La DIRM a présenté un plan triennal de signalisation maritime commandé par la direction des affaires maritimes, permettant de mettre à plat la globalité des enjeux du déploiement du balisage en Méditerranée.

De lourdes opérations ont été menées pour maintenir en état l'outil de travail du service (rénovation du patrimoine immobilier et technique), dont la plus significative concerne le désamiantage et la reconstruction du hangar génie civil du centre de Marseille).



Tourelle de l'écueil Perduto

D'importantes opérations de rénovation ont été réalisées en Corse (installation d'un balisage pour les ports de Santa-Severa et Barcaggio, mise en sécurité de la tourelle de l'écueil Perduto) et sur le continent (travaux de maintien en état du phare du Grand Rouveau, poursuite du programme de mise en place de balises à flotteurs immergés, renouvellement de feux autonomes compacts). De nombreuses expertises ont été menées avec le concours du Cerema afin de faciliter la programmation des années ultérieures. Une collaboration fructueuse se développe avec les services de France Domaine et du conservatoire du littoral, dans le cadre d'une stratégie immobilière de valorisation du patrimoine immobilier des phares.

Ainsi, 2015 a permis d'engager l'opération de transfert du phare de CAMARAT au Conservatoire du Littoral.

Deux baliseurs hauturiers mis à disposition par l'Armement des Phares et Balises (l'un basé à Marseille, l'autre à Ajaccio) et cinq vedettes appuient les interventions en mer du service sur la façade.

3 – 4 : Prévenir les pollutions :

Les centres de stockage de matériel Polmar-Terre, de Port de Bouc, Sète et Ajaccio disposent de matériels spécialisés pour le confinement, la récupération et le stockage des hydrocarbures ainsi que pour le nettoyage du littoral. Un effort d'investissement a été réalisé cette année et s'est traduit par l'achat d'un chariot élévateur neuf pour le centre de stockage de Port de Bouc. Mis à la disposition du Préfet de la Zone de défense et de Sécurité Sud, ils peuvent être déployés dans le cadre des plans ORSEC-POLMAR.

3 – 5 : Vérifier la conformité des navires aux règles de sécurité :

Les centres de sécurité des navires implantés pour l'un à Marseille et pour l'autre à Sète, assurent une mission de contrôle de la conformité des 3.500 navires français actifs sur la façade (le quart de la flotte nationale) aux normes nationales et internationales, de sauvegarde de la vie humaine en mer et de prévention de la pollution. 2.700 visites de sécurité ont ainsi été effectuées par les inspecteurs de la sécurité des navires et de la prévention des risques professionnels maritimes relevant de ces centres (dont 136 à l'étranger).

Ils jouent également un rôle majeur dans le contrôle obligatoire des navires de commerce battant pavillon étranger qui font escale dans les ports de la façade. Les inspections effectuées permettent de vérifier la qualité des navires à risques, des armements, des pavillons et des sociétés de classification. Pour la deuxième année consécutive, la France, avec 1.231 inspections de navires a dépassé son objectif de contrôle (1.100) assigné par l'agence européenne de Sécurité maritime. Les 21 inspecteurs habilités des centres de sécurité des navires de la Méditerranée ont contribué à ce bon résultat avec 393 navires contrôlés (fin de semaine et jours fériés compris) soit près de 40 % de l'effort national de contrôle.